4092 du 19/4/03

OMNIUM FINANCE
Société Anonyme au capital de 2 139 000 euros
Siège Social : Immeuble CENTRAL PARC, Bât B, 56 boulevard de l'Embouchure
31200 TOULOUSE

SIREN 413 583 022 RCS TOULOUSE

97 B 1635

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MARS 2003

==========

L'an deux mille trois,
le vingt six mars,
à 9 heures,
les actionnaires de la société OMNIUM FINANCE, société anonyme au capital de 2 139 000 euros, divisé en 4278000 actions de 50 euros chacune, dont le siège est Immeuble CENTRAL PARC, Bât B, 56 boulevard de l'Embouchure, 31200 TOULOUSE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Immeuble CENTRAL PARC, Bât B, 56 boulevard de l'Embouchure 31200 TOULOUSE, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 12 février 2003 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier CHAUSSON, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

est désigné comme secrétaire.

Les sociétés SOCIETE CIVILE PARTICULIERE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES CASAS-VILLEMEUR et ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 février 2003, sont

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 4 278 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président expose :

- que cette présente assemblée générale s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion, comportant rapport de gestion du groupe, établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2002, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses,

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Serge POUJOL, demeurant 10 avenue de Lavaur 31590 VERFEIL, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six années qui prendra fin en 2009, au cours de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à délibérer sur les comptes du dernier exercice social clôturé.

Fait à TOULOUSE
en trois exemplaires, dont deux
pour être déposés au greffe du
Tribunal de Commerce de TOULOUSE
Le 26 MARS 2003

Xavier CHAUSSON

procès verbal certifié conforme à l'original